

COULOM (Jean), notaire de Villemur, minutes 1691, Archives départementales de la Haute-Garonne, cote 3E 21874, PH/JCHR/8992

Le 10 février 1691, Villemur, boutique du notaire, Gaspard Pendaries vieux, laboureur des Filhols, époux d'Antoinette Pendaries, en parfaite santé, teste.

-> Maître Pierre Pendaries escolier son fils ;  
-> Antoine Pendaries tisserand son fils âgé, moins de 25 ans ;  
-> Marie Pendaries sa fille mariée à Antoine Boyer de Beauvais.

-> Ses héritiers généraux & universels, ses fils et de ladite Antoinette Pendaries :

-> François Pendaries son fils aîné, héritier de François Pendaries son ayeul maternel ;  
-> Jean Pendaries époux de Perette Lormieres.

Le testateur casse son testament du 12 avril 1685, retenu par Gayral, notaire de Noïc.

Présents à l'acte :

-> Jean Santussans marchand de Varennes ;  
-> Pierre Labranque marchand de Montdurausse ;  
-> Fleuran Santussans fils de Jean de Varennes ;  
-> Raymond Viguiier laboureur de Verlhac ;  
-> Arnaud Calas laboureur de St Nauphary ;  
-> Barthélémy Caussé laboureur de Verlhac ;  
-> Jean Labranque praticien de Villemur.